

POLLUTION ATMOSPHERIQUE PROCEDURES PREFECTORALES ACTIVEES

Le: 14/02/2023

Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Les niveaux de particules fines sont en hausse surtout en soirée, en lien avec l'usage des chauffages au bois. Les particules fines sont également émises par le trafic routier et le secteur industriel. L'absence de vent et un régime d'inversion thermique piègent les polluants dans les basses couches de l'atmosphère.

Le niveau d'alerte est déclenché pour les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse car il est prévu un dépassement du seuil d'information pour le 2e jour consécutif. Il sera déclenché dans le Var pour le mardi 14 février.

Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte.

L'épisode est de type : Combustion hivernale.

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le: 13/02/2023





Pas de procédure

Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles

Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public

Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le: 13/02/2023					
Polluants et seuils dépassés en µg/m₃					
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂		
	50*				
	50				
	50*				

Départements				
Alpes-de-Haute-Provence (04)				
Hautes-Alpes (05)				
Alpes-maritimes (06)				
Bouches-du-Rhône (13)				
<u>Var (83)</u>				
Vaucluse (84)				

Le: 14/02/2023					
Polluants et seuils dépassés en µg/m₃					
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂		
	50*				
	50*				
	50*				

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES NIVEAU ALERTE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

Populations vulnérables* et sensibles**



Evitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche).



Evitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe.

Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.

Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

Pour tous



Les activités physiques et sportives intenses doivent être évitées.



Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.





Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

- * Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires
- ** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».







RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements et différez ceux pouvant l'être



Privilégiez les transports en commun



Privilégiez le covoiturage



Utilisez des modes de déplacements non polluants



Respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température dans les bâtiments





Arrêtez l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants



Reportez les épandages agricoles de fertilisants et les travaux du sol





